



NOTICE EXPLICATIVE

GS

Ecoles maternelles
de Faverges-Seythenex

A conserver

Merci de remettre la fiche d'inscription
même si votre enfant ne participe pas aux activités

La commune propose des activités artistiques, manuelles, culturelles et sportives, à titre gratuit, aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de Faverges-Seythenex.

- ✓ Ces activités ont lieu le mercredi matin de 9h à 12h **au groupe scolaire René Cassin** pour l'ensemble des enfants des écoles de Faverges-Seythenex (René Cassin, Seythenex et Viuz), en dehors des vacances scolaires.
- ✓ L'année scolaire est divisée en 4 périodes (entre 8 et 9 semaines chacune) :
 - La première période : du 12 septembre 2018 au 14 novembre 2018 inclus,
 - **La deuxième période : du 21 novembre 2018 au 30 janvier 2019 inclus,**
 - La troisième période : du 06 février 2019 au 10 avril 2019 inclus,
 - la quatrième période : du 15 mai 2019 au 03 juillet 2019 inclus.
- ✓ Les activités proposées pourront changer d'une période à une autre.
- ✓ Les fiches d'inscription aux activités sont transmises aux enfants par l'intermédiaire de l'intervenant, avant chaque période.

Les activités des mercredis matins sans cartable sont facultatives.

Toutefois, l'inscription d'un enfant implique un engagement pour toute une période.

Toute absence doit donc être motivée et signalée au coordinateur des activités :

Monsieur Fabien JACQUET - tél. : 06.60.65.12.14.

LE DEROULEMENT DES MERCREDIS MATINS SANS CARTABLES

Pour les élèves de maternelle des écoles René Cassin, de Seythenex et de Viuz :

- ✓ Possibilité d'inscription à l'accueil de loisirs payant de 7h30 à 8h30.
- ✓ Possibilité d'un accueil échelonné de 8h30 à 9h.
- ✓ Activités de 9h à 12h.

A 12h, deux possibilités :

- ✓ Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher l'enfant.
- ✓ Les enfants inscrits à la restauration (ouvert de 12h à 13h) sont pris en charge par les animateurs du temps de midi.

A 13h, après la cantine deux possibilités :

- ✓ Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher l'enfant.
- ✓ Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de la Soierie sont pris en charge par les animateurs de la Soierie.

Conseils et précisions pour remplir la fiche de choix :

L'enfant indique, sur la fiche de choix, les activités qu'il souhaite faire en les numérotant par ordre de préférence (par exemple, indiquez 1 dans la case « Jeux d'opposition / Brico-perles » pour un premier vœu et 2 devant « Pâte à sel / Jeux collectifs » pour un deuxième vœu, etc.).

Les places dans les groupes d'activités étant limitées, nous nous efforçons de respecter au mieux le choix des enfants : le premier choix de l'enfant sera retenu au minimum une fois dans l'année.

Attention ! Si l'enfant n'a émis qu'un seul vœu et que nous ne pouvons satisfaire sa demande, il sera placé dans une autre activité en fonction des places disponibles.

Définitions des activités de la deuxième période :

Lorsque deux activités sont prévues dans la matinée, l'enfant participe aux deux activités (1h30 environ chacune).

Brico'nature :

- Différentes activités et bricolage autour de la nature.

Jeux de ballons / Mosaïque 1 :

- L'enfant va, au travers de différents sports, développer son habileté avec les ballons mais également son esprit d'équipe.

- L'enfant va s'initier à l'art décoratif de la mosaïque en utilisant de petits morceaux de céramique pour réaliser des motifs qu'il aura choisi.

Jeux d'opposition / Brico-perles :

- Initiation aux arts martiaux, tels que le judo, la lutte, le sumo...

- Fabriquer des perles et créer de petits objets avec différents types de perles.

Pâte à sel / Jeux collectifs :

- Fabriquer une pâte à base de sel, de farine et d'eau en laissant libre cours à son imagination dans la fabrication d'objets.

- Des activités sous forme de jeux collectifs qui permettent de développer leur motricité, leur habileté et l'esprit d'équipe.

Sensi'nature / Brico-récup 1 :

- Sensibiliser les enfants à l'environnement et à la nature par l'intermédiaire de jeux, de sorties...

- Fabriquer des objets avec différents matériaux de récupération.